

NEWSLETTER I

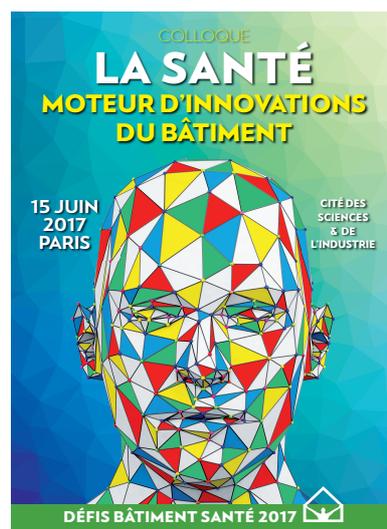
L'ANSES présentera aux DÉFIS BÂTIMENT SANTÉ 2017 les conclusions de son expertise sur les compteurs communicants

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a publié le 15 décembre 2016 son expertise sur l'exposition de la population aux champs électromagnétiques émis par les « compteurs communicants » dont le compteur Linky, actuellement l'objet de controverses.

Le déploiement de ces compteurs dits de « nouvelle génération » résulte d'une impulsion de l'Union européenne, dont l'objectif était notamment d'améliorer l'efficacité énergétique et de mieux maîtriser la demande d'énergie.

En raison des craintes associées au déploiement des compteurs communicants et leurs possibles impacts pour les usagers, l'Agence a été questionnée par la Direction générale de la santé. Ses conclusions vont dans le sens d'une très faible probabilité que l'exposition aux champs électromagnétiques émis, aussi bien pour les compteurs communicants radioélectriques (compteurs d'eau et Gazpar pour le gaz) que pour les autres via les courants porteurs en ligne (CPL) technologie utilisée par les compteurs électrique Linky, puisse engendrer des effets sanitaires à court ou long terme.

À savoir : la transmission de la consommation d'électricité de la journée ne s'effectue que pendant moins d'une minute par jour la nuit. La technologie employée est utilisée quotidiennement depuis 50 ans pour envoyer le signal heures creuses aux compteurs électriques pour permettre à 11 millions de ballons d'eau chaude de ne fonctionner que pendant ces périodes.



METTEZ VOUS AUX DÉFIS

4 DÉFIS
4 catégories

Du 16 JANVIER
AU 17 MARS 2017

Faites connaître vos
innovations !

Déposez votre dossier de
candidature aux
TROPHÉES

BÂTIMENT SANTÉ INNOVATIONS

www.defisbatimentsante.fr

Catégorie
PRODUITS INNOVANTS

Catégorie DÉMARCHES
SANTÉ INNOVANTES

Catégorie
MESURES QAI INNOVANTES

Catégorie
TECHNOLOGIES INNOVANTES
D'AMÉLIORATION DE LA QAI



Toutes les améliorations et possibilités des LEDs dévoilées aux Défis Bâtiment Santé 2017

Les luminaires LED s'imposent et leurs performances peuvent être vérifiées depuis la fin 2016.



Les nouvelles sources lumineuses LED ou diodes électroluminescentes ont ouvert des perspectives d'éclairage radicalement différentes des technologies antérieures qui utilisaient soit la combustion (feu, bougie, gaz), soit l'échauffement d'un filament (lampe dite à incandescence, type tungstène et tungstène-halogène), soit l'excitation d'un gaz par un arc électrique (lampe fluorescente, sodium, halogénures métalliques, etc.).

Dans ces sources dites de quatrième génération, la lumière est maintenant produite par un semi-conducteur traversé par un courant électrique et situé dans une enveloppe en matériau plastique.

De nombreux avantages

Les économies d'énergie considérables et une durée de vie très longue, qui supprime la maintenance, sont présentés comme des atouts majeurs. L'absence d'infrarouge explique que les LEDs ne chauffent pas ce qu'elles éclairent et l'absence d'ultraviolet évite l'altération des surfaces et objets éclairés. Leur sécurité est importante : elles fonctionnent en basse tension, sont incassables (pas d'ampoule de verre) et ne contiennent pas de mercure. Leur flux lumineux est localisé et non diffus comme avec les sources lumineuses traditionnelles. L'éclairage devient précis, réellement centré sur les espaces à mettre en lumière et facilement pilotables.

Des améliorations pour une meilleure la qualité de l'environnement lumineux

Les choix de températures de couleur sont très larges, de 3 000 K à 6 500 K et répondent à toutes les applications d'éclairage général.

Le risque photobiologique lié à une large répartition spectrale dans les bleus est maîtrisé dans les produits performants et contrôlés.



<http://www.certiled.org>

Différencier la qualité par la certification CERTILED

En raison de la diffusion très large de la technologie LED dans l'univers de l'éclairage, le marché est inondé de produits de basse qualité dont les performances ne sont pas vérifiées. Le label CERTILED, lancé en septembre 2016, certifie les performances des luminaires d'intérieur LED : leurs caractéristiques photométriques et leur durée de vie.



Rédaction

Association Bâtiment Santé Plus
Dr. Suzanne Déoux, Présidente

